

Formation Entraîneur Fédéral deuxième degré  
Hockey Subaquatique – FFESSM  
Pierre Ladoux - 2008

---

UV2 : Connaissance du monde sportif et de son environnement

**Outil d'aide à la structuration d'une commission régionale  
de hockey subaquatique**

---

Ce document se base sur le fonctionnement de la Commission Régionale de Hockey Subaquatique – Pyrénées Méditerranée (CRHS-PM).

- Etat des lieux et bilan du fonctionnement de la commission régionale Pyrénées-Méditerranée :

A ce jour le bureau de la commission régionale de hockey subaquatique Pyrénées – Méditerranée (CRHS-PM) est composé simplement d'un Trésorier (pas de président ni de secrétaire). Etant seul à composer le bureau le trésorier assure différentes tâches en plus de celles qui lui sont affectées de part sa fonction : interlocuteur des différentes entités de la fédération, représentation de la CRHS-PM dans les différentes réunions fédérales, centralisation et redistribution des informations des clubs vers la fédération et inversement, organisation d'évènements régionaux. Toutefois, il est impossible pour une seule et même personne de remplir ces trois rôles de manière satisfaisante et complète. Ce qui pose de nombreux problèmes en termes de communication, de décisions, d'organisation, de gestion et de représentation notamment.

Pourtant à ce jour la CRHS-PM présente des résultats encourageants à plusieurs niveaux :

- Sur le plan sportif :
  - Présence de 4 clubs et de 5 équipes en championnats de France
  - Présence de l'équipe de Cahors dans l'élite Française (D1), qui plus est, en progression constante
  - Présence de l'équipe de Cahors en Championnat d'Europe des clubs
  - Maintien de l'équipe de Toulouse en D2
  - Progression constante de l'équipe Montauban - Perpignan en D4
  - Présence de l'équipe Perpignanaise dans le championnat de France cadets
  - Présence de deux joueurs en Stage équipe de France Sénior, dont un sélectionné aux Jeux CMAS à Bari (Aout 2007)

- Sur le plan évènementiel
  - Organisation du tournoi des Pyrénées (2 terrains, 12 équipes, 100 joueurs, 2 équipes étrangères, **1 sélection régionale**, 2 jours de compétition, 1 soirée)
  - Nombreux reportages dans la presse locale (journaux, TV)
  - Organisation à Perpignan de six séances de découverte du Hockey Subaquatique destinées aux 6<sup>e</sup> d'un collège local.

De plus, la CRHS est épaulée par la CR-PM à plusieurs niveaux :

- Mise en place d'un suivi médical pour les sportifs de « haut niveau »
- Mise à disposition d'un outil de communication via son site internet
- Soutient financier apporté aux clubs et à la CRHS pour leurs différentes activités

Toutefois, les clubs ne peuvent pas toujours bénéficier dans les meilleures conditions de l'appui de la région à cause d'un manque de communication due à l'absence d'une entité chargée de centraliser et de rediriger l'information.

De plus, la CRHS-PM n'est pas ou peu représentée dans les différentes réunions fédérales tant sur le plan national que régional, ce qui pose un problème de sa légitimité du point de vue des instances fédérales.

Enfin toutes les actions décrites précédemment sont le résultat d'initiatives ponctuelles et ne sont pas encadrées par la CRHS-PM ce qui ne permet pas de capitaliser sur ces réussites pour son développement.

- Recherche et proposition de solutions d'amélioration du fonctionnement de la commission :

Dans cette partie nous allons détailler sous forme de tableau les différentes actions à mettre en place au niveau de la CRHS-PM de façon à assurer son développement et son intégration optimale au sein des structures de la fédération. Il va de soit que la première action à mettre en place est la constitution du bureau. En effet, il s'agit de l'instance indispensable au développement de la CRHS-PM. La CRHS devra par la suite calquer sa structure sur celle de la CNHS. Ainsi les différents responsables nationaux trouveront dans les CRHS des interlocuteurs privilégiés, facilitant par la même occasion la communication et la redistribution de l'information.

Actions	Fréquence	Description	Période de l'année
<b>Insertion dans la structure de la FFESSM</b>			
Structuration de la CRHS	1 fois par an	En début de saison la CRHS sera restructurée sur le même modèle que la CNHS afin de faciliter la communication entre ces deux commissions. On retrouvera ainsi (liste non exhaustive): - un responsable de l'arbitrage - un responsable de la formation - un responsable des compétitions régionales - un entraîneur de l'équipe régionale	Septembre
Déclaration des "cadres fédéraux" et de la CRHS	1 fois par an	En début de saison la CRHS enverra à la CNHS une liste de tous ces "cadres fédéraux" (AN1, AN2, Initiateurs, EF1, EF2,...) ainsi que des différents responsables régionaux (arbitrage, formation, ...)	Septembre
Réunion CNHS	2 fois par an	Le président de la CRHS représentera sa CRHS lors des réunions de la CNHS et participera aux décisions prises par cette dernière. + présentation du bilan d'activités de sa CRHS	Automne et printemps
Réunion du Collège National des Instructeurs (CNI)	1 fois par an		
Réunion du Collège National des Arbitres (CNA)	1 fois par an	Un représentant pour chacun de ces collèges nationaux sera nommé et enregistré par la CRHS auprès de la CNHS.	
Réunion du Collège National des Commissaires (CNC)	1 fois par an	Son rôle est de représenter la CRHS dans ces différents collèges nationaux afin que la voix des différentes équipes de la CRHS soit prise en compte dans les décisions de ces collèges.	En parallèle des réunions de la CNHS
Réunion du Collège National des Médecins (CNM)	1 fois par an		
Réunion du Comité Inter-régional (ou Comité Régional)	3-4 fois par an	Le président de la CRHS représentera sa CRHS lors des réunions de son CIR et participera aux décisions prises. + présentation du bilan d'activités de sa CRHS	Tous les trimestres

Actions	Fréquence	Description	Période de l'année
Réunion de la CR Médicale sur le suivi des "sportifs de haut niveau"	1 fois par an	Lorsque la CR Médicale le met en place, certains sportifs peuvent bénéficier d'un suivi médical de haut niveau. Un représentant de la CRHS représentera sa CR et proposera une liste de sportifs pouvant bénéficier de ce suivi. Analyse des résultats de la saison passée et sélection des sportifs concernés pour la saison suivante	Juillet
Participation à la coupe des régions	1 fois par an	Une équipe régionale participera à la coupe des régions organisée par la CNHS. Dans l'état actuel de la réglementation cette équipe doit être composée de joueurs de moins de 25 ans (ne participant pas aux stage EF sénior) et de minimum 3 clubs.	Mars-Avril
Proposition d'organisation de compétitions nationales		Le dossier de candidature pour l'organisation d'une compétition nationale (Championnats de France, Coupe des régions) seront présentés à la CNHS avant la réunion de la CNHS au printemps. L'accord de la mairie propriétaire devant être acquis lors de la présentation du dossier de candidature.	Février-Mars
<b>Animations internes à la CRHS-PM</b>			
Réunion du bureau de la CRHS-PM	2 fois par an	Réunion du bureau de la CRHS (Président, Trésorier, Secrétaire), des différents représentants au sein des collèges nationaux et des chargés de mission (organisateur de tournoi, responsable suivi médical des SHN, etc...) Etat des lieux des travaux en cours (tournois, formations) compte rendus diverses réunions (CNHS, CN...) Lors de la réunion d'Octobre les différents membres du bureau et les représentants de la CRHS dans les différents CN seront élus, nommés ou confirmés, puis enregistrés auprès de la CNHS. Le calendrier de la saison à venir sera planifié lors de la réunion d'octobre et communiqué aux clubs, au CIR et la CNHS. Un compte rendu de la réunion sera transmis aux clubs, au CIR et à Ulysse Munoz	Septembre et février

Actions	Fréquence	Description	Période de l'année
Organisation des formations initiateur et arbitres régionaux	1 fois par an	En début de saison la CRHS et les responsables de la formation au sein de la CRHS planifieront les différents stages de formation (initiateurs et AN1) et les communiqueront à la CNHS. Il s'assureront aussi de la présence de formateurs supplémentaires le cas échéant.	Septembre
<b>Evènementiel</b>			
Organisation d'entraînements régionaux	4 fois par an	En début de saison les stages régionaux seront planifiés et communiqués aux clubs de la CRHS. Il s'agit d'un entraînement de 4h dans la piscine Léo Lagrange (Toulouse) avec l'ensemble des équipes de la CRHS-PM. Cet entraînement permet notamment de composer l'équipe régionale.	Novembre, Décembre, Mars, Avril
Organisation du championnat régional	1 fois par an	Le responsable des compétitions régionales est chargé de l'organisation de cette compétition. Il doit envoyer une convocation à toutes les équipes de la CRHS. Le classement final de cette compétition permet de déterminer les équipes participants aux différents championnats de France (D2, D3, D4)	début d'année
Organisation du tournoi des Pyrénées (propre à la CRHS Pyrénées-Méditerranée) pour exemple	1 fois par an	Invitation d'équipes de tous horizons - tournoi de 2 jours sur 2 terrains - 1 soirée	
<b>Communication</b>			
Diffusion d'articles sur les évènements et résultats sportifs de la CRHS-PM sur le site du CIR		Diffusion d'articles sur l'actualité de la commission hockey sur le site du CIR de la FFESSM. S'appuyer éventuellement sur les compétences du CIR dans ce domaine pour faciliter les contacts avec les différentes agences de presse.	
Actions découvertes	le plus souvent possible	Sessions découvertes du Hockey Subaquatique auprès d'un public non licencié à la FFESSM (collèges, portes ouvertes, manifestations de la mairie, etc...)	
Médiatisation du hockey subaquatique	le plus souvent possible	Contacteur les médias lors de chaque évènement organisé par la région	